

**RAPPORT N° 06/7-34
au Conseil Municipal**

OBJET

REALISATION D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ANNEXE A BOIS-DE-NEFLES
ET EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL**

**APPROBATION DU MANDAT D'ETUDES ET DE REALISATION
AVEC LA SODIAC**

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

ELEMENTS DE PROGRAMME

Construction d'une Ecole Maternelle annexe à Bois-de-Nèfles

Du fait des programmes immobiliers en cours, le quartier de Bois-de-Nèfles connaît une importante croissance de sa population, ce qui crée des besoins en équipements notamment au niveau de la petite enfance. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de construction d'une annexe à l'Ecole Maternelle de Bois-de-Nèfles.

Cette annexe comprendra :

- 2 classes de moyenne section,
- 2 classes de grande section,
- 1 salle de restauration,
- 1 BCD,
- 1 salle de repos,
- des équipements annexes tels que sanitaires, préau, cour de récréation, parking.

L'estimation prévisionnelle des études et travaux est de 1 200 000,00 € HT (valeur juillet 2006).

Extension de l'Ecole de Grand Canal

Pour répondre à l'accroissement des effectifs dans le secteur de Grand Canal à la Bretagne, la construction de classes en maternelle s'avère nécessaire. L'objectif est d'accueillir 80 élèves supplémentaires.

Le projet comprend :

RAPPORT N° 06/7-34

- 3 classes de maternelle,
- 1 salle de repos,
- des équipements annexes tels que sanitaires avec le raccordement de toute l'école au réseau d'eaux usées de la Commune, construction d'un préau couvert, cour de récréation.

L'estimation prévisionnelle des études et travaux est de 500 000,00 € HT (valeur juillet 2006).

CONVENTION DE MANDAT

La Commune a procédé à la consultation de mandataires pour un mandat d'études et de réalisation regroupant les deux projets décrits ci-dessus.

Suite à l'analyse, l'offre de la SODIAC a été considérée comme la mieux disante par la PRM. Le montant de la proposition de mandat d'études et de réalisation s'élève à 105 136,50 € TTC, soit 5,7 % du montant prévisionnel de l'opération globale.

DEMANDE D'AUTORISATION

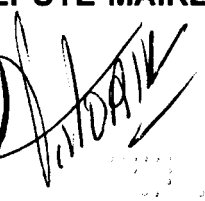
Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande :


1° d'approuver la Convention de mandat d'études et de réalisation avec la SODIAC pour la construction des deux équipements suivant :

- Ecole Maternelle annexe de 4 classes à Bois-de-Nèfles,
- 3 classes maternelles pour l'Ecole de Grand Canal à la Bretagne ;

2° de m'autoriser à signer l'acte correspondant, pour un montant de 105 136,50 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 06/7-34
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2006**

OBJET

REALISATION D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ANNEXE A BOIS-DE-NEFLES
ET EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL**

**APPROBATION DU MANDAT D'ETUDES ET DE REALISATION
AVEC LA SODIAC**

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-34 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la Convention de mandat d'études et de réalisation avec la SODIAC pour la construction des équipements suivants :

- Ecole Maternelle annexe de 4 classes à Bois-de-Nèfles,
- 3 classes maternelles pour l'Ecole de Grand Canal à la Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'acte correspondant, d'un montant de 105 136,50 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2006**



LE DEPUTE MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA